



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 30/20

Attribution de marché public de services par procédure adaptée
**Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour les travaux
d'aménagement de salles de réception Villa Palauda à Thuir**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par
délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit
Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mission de coordination de la sécurité et de protection
de la santé pour les travaux d'aménagement de salles de réception à la Villa Palauda à Thuir,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par publication d'un avis de consultation sur la
plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes en date du 11 mai 2020, sept
candidats ont proposé une offre avant la date limite de remise des offres fixée au 2 juin 2020 à
12h00,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat SOCOTEC est classée
mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de services avec :
SOCOTEC – Agence de construction Perpignan
140, rue James Watt – Zone Tecnosul
66 100 PERPIGNAN

pour un montant de 2 785,00 € HT soit 3 342,00 € TTC

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en
section d'investissement – article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de
Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 11 juin 2020


Le Président
René OLIVE